



Wallonie

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le **Collège communal** fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi ~~- que le Fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation -~~ **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Thierry DEREME**, domicilié rue Fauquez 35 à 1460 Ittre.

Le terrain concerné est situé **avenue Franklin Roosevelt 15 à 1330 Rixensart** et paraît cadastré 1^{re} division section E parcelle 552A.

Le projet consiste à **régulariser un troisième logement** et présente les caractéristiques suivantes :

1. **le projet prévoit la régularisation d'un troisième logement dans l'immeuble existant, le réaménagement intérieur de certaines pièces et la création d'un volume annexe à usage d'abri à vélos et d'abri de jardin à l'arrière de l'immeuble ;**
2. **la demande est soumise à une annonce de projet pour les raisons suivantes :**
 - a) **en application de l'article R.IV.40-2, § 1^{er}, 2° du Code du Développement Territorial ;**
 - b) **le projet s'écarte des indications du schéma de développement communal applicables en zone de quartier résidentiel, en ce qui concerne :**
 - la densité recommandée qui n'est pas respectée.
 - c) **le projet s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme applicables en sous-aire 1/41 d'habitat à caractère résidentiel, en ce qui concerne :**
 - le bardage synthétique qui est non conforme comme matériau de parement ;
 - l'ensemble des baies visibles depuis l'espace public qui ne présente pas une dominante verticale ;
 - le nombre d'emplacements de stationnement qui est non conforme.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'annonce de projet :

au Service urbanisme, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**. Pour vous garantir la disponibilité de l'agent traitant, vous êtes invité à prendre rendez-vous par téléphone au 02/654.16.50 ou par courriel à l'adresse urbanisme@rixensart.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Jean-Baptiste COYETTE, téléphone 02/654.16.50, courriel urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer au Collège communal

du 23 avril 2024 au 07 mai 2024

par courrier ordinaire à l'adresse suivante : avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart,

ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-annonce@rixensart.be